

01/2026

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8
Votants : 8
Absents : 03

L'an deux mille vingt six, le 13 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Haubergger, dûment convoqué le Mars, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno CALEIRO, Pascal POLIZZI, Alexy METEYE , Christophe LAMBERT, Laurent BROULOU, Bernard MEUNIER, Mesdames Sandrine FOURRE, Tracy JEROLON

Etaient absents excusés : Messieurs, Quentin LIENART, Gérald MARIER, Madame Carla CALEIRO

Madame Tracy JEROLON a été élue secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2025

Certifié exécutoire dès réception en Sous-Préfecture de SENLIS.

Transmis à la S.P. de SENLIS, le 18.03.26

Au receveur municipal, le 18.03.25

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

Affiché le 18.03.26

Publié et notifié, le jour même.

En Mairie, le 13 mars 2026


Le Maire,
Bruno CALEIRO


Le Maire certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.des C.T., que le présent acte est rendu exécutoire le 18.03.26 , date de son dépôt en S.P. de SENLIS.


Le Maire,
Bruno CALEIRO


02/2026

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8
Votants : 8
Absents : 03

L'an deux mille vingt six, le 13 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberger, dûment convoqué le Mars, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno CALEIRO, Pascal POLIZZI, Alexy METEYE , Christophe LAMBERT, Laurent BROULOU, Bernard MEUNIER, Mesdames Sandrine FOURRE, Tracy JEROLON

Etaient absents excusés : Messieurs, Quentin LIENART, Gérald MARIER, Madame Carla CALEIRO

Madame Tracy JEROLON a été élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte financier unique 2025

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délibérant sur le compte financier unique 2022 dressé par Monsieur CALEIRO Bruno, Maire lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme suit

FONCTIONNEMENT

EXCEDENT ANTERIEUR 002	659809.94 €
DEPENSES	608 457.42 €
RECETTES	897 774,72 €
Solde exécution de l'année	289 317,30 €
Excédent 002 = 659809.84 € +289 317,30 € =	949 127.24€

INVESTISSEMENT

EXCEDENT ANTERIEUR 001	775831.03€
DEPENSES	1085 822.06 €
RECETTES	553 817.65 €
Solde exécution de l'année	- 532 004.41 €
Excédent 001 = 775831.03€ - - 532 004.41 =	243 826.62

Certifié exécutoire dès réception en Sous-Préfecture de SENLIS.

Transmis à la S.P. de SENLIS, le 18.03.26

Au receveur municipal, le 18.03.26

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Affiché le

Publié et notifié, le jour même.

En Mairie, le 13 mars 2026

POUR COPIE CONFORME

Le Maire
Bruno CALEIRO

Le Maire, Bruno CALEIRO

18.03.26, date de son dépôt en S.P. de SENLIS.



03/2026

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8
Absents : 03

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberg, dûment convoqué le Mars, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno CALEIRO, Pascal POLIZZI, Alexy METEYE , Christophe LAMBERT, Laurent BROULOU, Bernard MEUNIER, Mesdames Sandrine FOURRE, Tracy JEROLON

Etaient absents excusés : Messieurs, Quentin LIENART, Gérald MARIER, Madame Carla CALEIRO

Madame Tracy JEROLON a été élue secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Le conseil Municipal statuant sur l'affectation de résultats de l'exercice 2025

Cloture d'exercice 2025

En 001 en excédent pour un montant de : 949127.24 €
En 002 en excédent pour un montant de : 243826.62 €

Reste à réaliser 2025 :

En dépenses pour un montant de : 869 749.71 €
En recettes pour un montant de : 260 726.00 €

Et après avoir délibéré décide à affecter à l'unanimité :

Au compte 002 – fonctionnement – recettes la somme de 583 930.15 €
Au compte 001 – investissement – recettes la somme de 243826.62 €
Au compte 1068 – investissement – recettes la somme de 365 197.09

Certifié exécutoire dès réception en Sous-Préfecture de SENLIS.

Transmis à la S.P. de SENLIS, le 18.03.26

Au receveur municipal, le 18.03.26

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Affiché le 18.03.26

Publié et notifié, le jour même.

Le Maire certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.des C.T., que le présent acte est rendu exécutoire le 18.03.26, date de son dépôt en S.P. de SENLIS.

POUR COPIE CONFORME
En Mairie, le 13 mars 2026
Le Maire,
Bruno CALEIRO
Le Maire, Bruno CALEIRO

04/2026

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8
Votants : 8
Absents : 03

L'an deux mille vingt six, le 13 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Puisieux-le-Hauberg, dûment convoqué le Mars, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno CALEIRO, Pascal POLIZZI, Alexy METEYE, Christophe LAMBERT, Laurent BROULOU, Bernard MEUNIER, Mesdames Sandrine FOURRE, Tracy JEROLON

Etaient absents excusés : Messieurs, Quentin LIENART, Gérald MARIER, Madame Carla CALEIRO

Madame Tracy JEROLON a été élue secrétaire de séance.

Objet : subventions communales pour 2026

Les Membres du Conseil Municipal de Puisieux le Hauberg, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser les subventions communales qui peuvent se résumer comme suit pour 2023 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ENTENTE FOOTBALL CLUB D-P	550 €
FESTIVAL DE LA CHATAIGNE PUISOTINE	550 €
API	550 €
Parents d'élèves	550 €
TOTAL	2000 €

Le versement de cette subvention est soumis à la réception d'une demande écrite de l'association avec les pièces suivantes selon les associations :

- Bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices clos ainsi que le budget prévisionnel de l'année pour laquelle la subvention est sollicité,
- Un document prévisionnel qui indique l'utilisation prévue des subventions demandées,
- Un rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par la collectivité territoriale et leurs groupements au titre de la saison sportive précédente

1

Un fond de concours supplémentaire de 1000 € maximum pourra être voté en complément et décidé par la commission des fêtes. En effet, ce fond de concours pourra être versé, si un projet faisant participer les habitants de la commune sur l'année N est réalisé. Ce concours sera versé sur l'année 2023. Cette attribution sera attribuée selon un règlement qui sera défini par le comité des fêtes lors d'une séance prochaine et si le projet est fiable.

Certifié exécutoire dès réception en Sous-Préfecture de SENLIS.

Transmis à la S.P. de SENLIS, le 18.03.26

Au receveur municipal, le 18.03.26

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFORME

Affiché le 18.03.26

Publié et notifié, le jour même.

Le Maire certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.des C.T., que le présent acte est rendu exécutoire le 18.03.26, date de son dépôt en S.P. de SENLIS.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le 18/03/2026
ID : 060-216005116-20260313-DELIB_04_2026-DE

S'LO

En Mairie, le 17 mars 2026

Le Maire,
Bruno CALEIRO

Le Maire,
Bruno CALEIRO



05/2026

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Absents : 03

L'an deux mille vingt six, le 13 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberger, dûment convoqué le Mars, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno CALEIRO, Pascal POLIZZI, Alexy METEYE , Christophe LAMBERT, Laurent BROULOU, Bernard MEUNIER, Mesdames Sandrine FOURRE, Tracy JEROLON

Etaient absents excusés : Messieurs, Quentin LIENART, Gérald MARIER, Madame Carla CALEIRO

Madame Tracy JEROLON a été élue secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION DE REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE DE LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE LIEE A L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA GOBETTE SUR LA COMMUNE DE PUISEUX-LE-HAUBERGER

Objet : CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONSOMMATION ELECTRIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ZAC DE LA GOBETTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une délibération a été prise afin de rembourser les communes des consommations électriques liées à l'éclairage public des zones d'activités économiques par l'établissement d'une convention avec la collectivité.

Monsieur le Maire demande aux membres de bien vouloir l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Certifié exécutoire dès réception en Sous-Préfecture de SENLIS.

Transmis à la S.P. de SENLIS, le 18.03.26

Au receveur municipal, le 18.03.26

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Affiché le 18.03.26

Publié et notifié, le jour même.

POUR COPIE CONFORME

En Mairie, le 13 mars 2026

Le Maire,
Bruno CALEIRO



Le Maire certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.des C.T., que le présent acte est rendu exécutoire le 18.03.26, date de son dépôt en S.P. de SENLIS.

Le Maire,
Bruno CALEIRO



N°6/2026

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Absents : 03

L'an deux mille vingt six, le 13 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Haubergier, dûment convoqué le Mars, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno CALEIRO, Pascal POLIZZI, Alexy METEYE , Christophe LAMBERT, Laurent BROULOU, Bernard MEUNIER, Mesdames Sandrine FOURRE, Tracy JEROLON

Etaient absents excusés : Messieurs, Quentin LIENART, Gérald MARIER, Madame Carla CALEIRO

Madame Tracy JEROLON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

émet un avis favorable à l'encaissement 1 chèque , émanant EDENRED à titre de remboursement pour les titres restaurants périmés 2024d'un montants de 6 euros.

Après en avoir délibéré par 8 voix pour et 0 abstentions et 0 contre

Certifié exécutoire dès réception en Sous-Préfecture de SENLIS.

Transmis à la S.P. de SENLIS, le

Au receveur municipal, le

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Affiché le 18.03.26

Publié et notifié, le jour même.

POUR COPIE CONFORME

En Mairie, le 13 mars 2026
Le Maire,
Bruno CALEIRO



Le Maire certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.des C.T., que le présent acte est rendu exécutoire le 18.03.26 , date de son dépôt en S.P. de SENLIS.

Le Maire,
Bruno CALEIRO



N°7/2026

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le 18/03/2026

ID : 060-216005116-20260313-DELIB_07_2026-DE

S²LO

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Absents : 03

L'an deux mille vingt six, le 13 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Haubergger, dûment convoqué le Mars, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno CALEIRO, Pascal POLIZZI, Alexy METEYE, Christophe LAMBERT, Laurent BROULOU, Bernard MEUNIER, Mesdames Sandrine FOURRE, Tracy JEROLON

Etaient absents excusés : Messieurs, Quentin LIENART, Gérald MARIER, Madame Carla CALEIRO

Madame Tracy JEROLON a été élue secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – MISE EN CONFORMITE DE L'ACCES A LA BIBLIOTHEQUE PMR

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2026, une subvention auprès du Département - afin de réaliser des travaux de mise en conformité de l'accès à la bibliothèque PMR

Le coût total HT des travaux est de 14609.80 €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

Certifié exécutoire dès réception en Sous-Préfecture de SENLIS.

Transmis à la S.P. de SENLIS, le 18.03.26

Au receveur municipal, le 18.03.26

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Affiché le 18.03.26

Publié et notifié, le jour même.

POUR COPIE CONFORME

En Mairie, le 13 mars 2026

Le Maire,
Bruno CALEIRO

Le Maire certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G. des C.T., que le présent acte est rendu exécutoire le 18.03.26, date de son dépôt en S.P. de SENLIS

Le Maire,
Bruno CALEIRO

N°8/2026

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8
Votants : 8
Absents : 03

L'an deux mille vingt six, le 13 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Haubergger, dûment convoqué le Mars, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno CALEIRO, Pascal POLIZZI, Alexy METEYE , Christophe LAMBERT, Laurent BROULOU, Bernard MEUNIER, Mesdames Sandrine FOURRE, Tracy JEROLON

Etaient absents excusés : Messieurs, Quentin LIENART, Gérald MARIER, Madame Carla CALEIRO

Madame Tracy JEROLON a été élue secrétaire de séance.

Objet : DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Après avoir exposé :

- que l'objet de l'association est désormais réalisé / devenu sans objet,
- que l'entretien ou les missions de l'association ne sont plus nécessaires,
- ou que son fonctionnement n'est plus justifié,

l'assemblée délibère.

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de la dissolution de l'association foncière.

Certifié exécutoire dès réception en Sous-Préfecture de SENLIS.

Transmis à la S.P. de SENLIS, le 18.03.26

Au receveur municipal, le 18.03.26

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Affiché le 18.03.26

Publié et notifié, le jour même.

POUR COPIE CONFORME

En Mairie, le 13 mars 2026

Le Maire,
Bruno CALEIRO

Le Maire certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.des C. F., que le présent acte est rendu exécutoire le , date de son dépôt en S.P. de SENLIS.

Le Maire,
Bruno CALEIRO